

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.080 Séance du **VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 15 juillet 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, PAILLASSON,

6 pouvoirs :

Séverine FRIES-CHATAGNAT à Pascale PELLIER, Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Patrick SILLARD, Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGERERE, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

MM. ALPSTEG, ROGUET (excusé), RIBOURDOUILLE et RICHARD (excusé)

Objet : Budget Principal – Exercice 2025 : Décision modificative n°01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération N°2025.055 du 25/06/2025 relative à l'acquisition en VEFA de 7 surfaces commerciales au lieudit « les places » ;

Vu la délibération relative au versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe Aquarelles ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ;

Considérant l'équilibre de la Décision Modificative N°1 :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	50 605,00 €	50 605,00 €
FONCTIONNEMENT	16 568,00 €	16 568,00 €

N° 2025.080

Considérant le détail de la Décision Modificative N°1 ci-après :

Section INVESTISSEMENT :

Chapitre	Article – Libellé	Dépenses	Recettes
21	2115 – Terrains bâtis	-742 750,00 €	
27	27638 – Créance immobilisée	742 750,00 €	
23	2313 – Constructions	-16 568,00 €	
040	13911 – Amortissement subvention d'invest. Rattachée aux actifs amortissables	1 661,05 €	
040	13912 – Amortissement subvention d'invest. Rattachée aux actifs amortissables	14 906,95 €	
13	1311- Subvention Etat et établissements nationaux	50 605,00 €	
13	1381- Subvention Etat et établissements nationaux		50 605,00 €
	TOTAL	50 605,00 €	50 605,00 €

Section de FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Article – Libellé	Dépenses	Recettes
011	6068 – Autres matières et fournitures	14 000,00 €	
67	673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 568,00 €	
042	777 – Quote part des subv. D'invest. Transférables		16 568,00 €
	TOTAL	16 568,00 €	16 568,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la décision modificative N°1, telle que présentée ci-dessus,**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 21 juillet 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 01/08/2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.